

M. Chrétien: Non, c'est mon devoir d'examiner le rapport et de vérifier s'il y a des raisons de poursuivre des entreprises ou des particuliers; si je suis convaincu, à titre de procureur général du Canada, qu'il y a des preuves suffisantes pour justifier des poursuites, je le ferai. Je viens de dire que c'est ce que j'ai fait dans l'affaire des journaux, il y a quelques semaines, et je suis en train d'étudier cette affaire. C'est un dossier très volumineux, comportant 75,000 documents; il faut examiner les preuves et le rapport que je suis actuellement en train d'étudier. En temps et lieu, j'assumerai mes responsabilités de procureur général du Canada.

LA PUBLICATION DU RAPPORT

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, je pose ma question supplémentaire au procureur général. Si le rapport ne donne pas matière à porter des accusations au sujet du cartel de l'uranium, y a-t-il une loi qui empêcherait le gouvernement du Canada de rendre publics les détails de cette espèce de gâchis?

● (1125)

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, lorsque le procureur général du Canada reçoit un rapport du directeur des enquêtes sur les coalitions, il l'étudie et décide d'intenter des procédures ou non. S'il intente des procédures, évidemment la nature du rapport devient publique devant les tribunaux. S'il décide de ne pas intenter de procédures, à ce moment-là, le rapport reste tel quel. Mais, par la suite, le directeur des enquêtes sur les coalitions peut faire des observations dans son rapport annuel sur l'action du procureur général ou peut continuer son enquête, s'il le désire. Cependant le dossier que j'ai reçu reste en vertu de la loi le privilège du directeur et du procureur général. Je ne connais pas de précédent où le rapport du directeur ait été rendu public autrement que par voie de procès, et ait jamais été rendu public lorsque le procureur général en est venu à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de procéder à des poursuites contre des compagnies ou des individus.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LES MESURES DESTINÉES À MAINTENIR L'EMPLOI

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Les chiffres publiés aujourd'hui par Statistique Canada laissent voir que le chômage frappe le plus durement ceux qui, dans un sens, sont les premières cibles de la politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt, comme les travailleurs de la construction où l'emploi a baissé de 6,000 et en agriculture, où il a baissé de 2,000, pour ne nommer que ces deux secteurs.

Questions orales

Le ministre ne contredira-t-il pas maintenant le gouverneur de la Banque du Canada qui est d'avis que les marchés du travail sont fermes? Ne s'arrangera-t-il pas pour changer de politique avant que les taux d'intérêt aient un effet encore plus négatif sur l'embauche?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le taux de chômage désaisonnalisé a légèrement augmenté comparative-ment au mois dernier où la situation de l'emploi a été la meilleure depuis cinq ans, mais il y a un autre chiffre que lui et son parti relèvent à l'occasion, soit le nombre réel de chômeurs. Or ce nombre a diminué de 32,000 entre avril et mai.

Le député ne doit pas oublier ces faits importants, ni celui que l'an dernier, il s'est créé au Canada plus d'emplois que dans n'importe quel autre pays industrialisé du monde. Ce sont, à mon avis, des faits qui n'incitent personne à agir comme le député le recommande.

M. McGrath: Allez dire cela au million de chômeurs.

LES STATISTIQUES SUR LE CHÔMAGE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, dans son monde d'Alice au pays des merveilles où se retrouve inmanquablement le ministre, non seulement a-t-il réussi à désaisonnaliser le taux d'emploi, mais il a même réussi, dans le cas de la construction, à désaisonnaliser les saisons. Grâce au ministre, l'industrie de la construction amorce maintenant son ralentissement hivernal, ce qui est vraiment un exploit.

Le ministre nous a demandé de regarder les vrais chiffres. Un porte-parole de Statistique Canada aurait dit cette semaine que lorsqu'une personne interrogée répond qu'elle a travaillé au moins une heure pendant la semaine, elle est statistiquement considérée employée.

Le ministre ne pense-t-il pas qu'il serait temps que les enquêtes de Statistique Canada fassent connaître les véritables niveaux de chômage, de sous-emploi et de désœuvrement forcé dans l'économie? Nous savons qu'aux quelque 800,000 chômeurs dénombrés il faut en ajouter encore environ 500,000 qui ont été mis à pied, qui ont perdu leur emploi et qui n'ont plus le courage de s'en chercher un autre. Si le ministre veut parler des vrais chiffres, ne pense-t-il pas qu'un chiffre plus réaliste que pourrait révéler une enquête de Statistique Canada serait 1.35 million de chômeurs au lieu du nombre de 845,000 que le gouvernement a publié aujourd'hui?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne suis pas du tout d'accord avec le service de statistiques privé que le NPD nous fournit ordinairement pour déformer les perspectives économiques du Canada lorsque les indicateurs sont plutôt encourageants.

M. Rae: Madame le Président, si on manifeste sa confiance en Statistique Canada en commanditant un sondage privé, c'est une marque de confiance que le ministre lui-même lui donne plus d'une fois par jour.